

5^e RENCONTRES NATIONALES ÉNERGIE & TERRITOIRES RURAUX 2, 3 & 4 SEPT. 2015

Vers des territoires à énergie positive

Synthèse de l'atelier 3

PAYSAGES DE L'APRÈS-PÉTROLE

Faire du paysage une approche de travail pour construire un TEPOS

Responsables de l'atelier et de la restitution :

Mathilde KEMPF,
Régis AMBROISE
et Yves GORGEU,
collectif Paysages de
l'Après-Pétrole

Intervenants :

Vincent ALLIER, Vice-président dév. durable de Nîmes Métropole
Laurence MARCILLAUD, Conseillère régionale Poitou-Charentes
Pascale GIRAUD, architecte conseil pour la CC du Thouarsais
Claire LAUBIE, paysagiste, enseignante ENSP Versailles,
paysagiste-conseil de l'État
Ophélie BOUVET, paysagiste

Un collectif engagé sur la prise en compte du paysage comme outil pour relier territoires, transitions et habitants

Cet atelier a été organisé et animé par le collectif *Paysages de l'après-pétrole*, actif depuis 2013 et constitué en association depuis 2015.

Les axes de travail du collectif partent du constat que le pétrole et les énergies abondantes et bon marché ont permis de s'affranchir du paysage pour se développer, aménager, cultiver... L'utilisation massive des ressources fossiles a favorisé un confort et créé des richesses mais elle a eu des impacts considérables sur le paysage, a engendré un gaspillage et un appauvrissement des terres agricoles, un étalement urbain important, une banalisation du cadre de vie... car les diversités et les singularités des paysages n'étaient plus prises en compte dans les aménagements.

En s'appuyant sur une connaissance des spécificités de chaque territoire, des solutions d'aménagement plus fines et plus pertinentes peuvent pourtant être mises en œuvre. Le collectif *Paysages de l'après-pétrole* propose de faire du paysage un outil pour concevoir des projets de transition énergétique articulés à des projets territoriaux : installations d'énergies

renouvelables contemporaines, changements d'usage pour être plus économes en énergie, changements de systèmes de production agricole, de développement urbain, de modes de circulation. La transition énergétique ne peut pas être traitée exclusivement de façon technique et par la seule application de modèles normés. Elle crée une occasion de renouer un lien fort entre énergie et territoire, et d'associer élus et habitants, directement concernés par les questions d'énergies et de cadre de vie.

Un atelier pour débattre de la place que le paysage pourrait prendre dans les démarches de territoires et de transitions énergétiques

À travers l'atelier, il s'agissait de montrer comment les approches paysagères peuvent guider les maîtres d'ouvrage vers des réponses d'aménagement bien adaptées aux caractéristiques du territoire et bien acceptées par les populations. Actuellement, l'entrée énergie intègre peu ou rarement le paysage, d'où le souhait de creuser ces relations entre transition énergétique et paysage. Les démarches TEPOS sont l'occasion de construire une bonne complémentarité avec l'approche *Paysages de l'après-pétrole*.

Il s'agissait également d'intéresser quelques territoires volontaires pour expérimenter une telle démarche, avec un accompagnement de la part du collectif et la possibilité de mobiliser la chaire paysage et énergie de l'école nationale supérieure du paysage (ENSP) de Versailles. Cette chaire est un espace de recherche et de création, de formation et d'échanges autour des enjeux de la transition énergétique dans les territoires, qui s'appuie sur la notion de paysages et sur la pratique du projet de paysage. L'objectif est de former des professionnels, notamment en post master à bac +6, et d'intervenir en formation continue.

Une soixantaine de personnes a participé aux deux ateliers, venant de territoires et d'institutions diverses. Au total une vingtaine de territoires a été représentée par des élus et des agents.

Deux exemples aux échelles et aux contenus différents ont été choisis pour montrer de façon concrète comment le paysage peut être un outil au service des politiques de transition énergétique.

L'autonomie énergétique et la place des énergies renouvelables en pays thouarsais

Une étude paysagère a été menée en 2013 dans la Communauté de communes du Saint-Varentais (avant sa fusion avec celle du thouarsais et de l'argentonnais) dans les Deux-Sèvres par des étudiants de l'ENSP dans le cadre des ateliers pédagogiques régionaux (APR) de l'école. Ces ateliers mobilisent des groupes de quatre étudiants de dernière année pendant six mois pour intervenir dans un territoire sur des problématiques qui intéressent la collectivité qui les accueille. L'objectif est de mettre les étudiants en situation professionnelle en leur laissant le maximum d'autonomie. Ils sont encadrés par un enseignant et gardent une grande liberté dans la construction de la démarche et la façon de la mener : ils ajustent la



commande avec le maître d'ouvrage, gèrent le budget qui leur est alloué, le planning, la stratégie.

Lors de la mobilisation de l'APR, le Pays Thouarsais était déjà fortement engagé dans une démarche environnementale avec l'objectif de devenir un territoire à énergie positive, et la Communauté de communes du Saint-Varentais avait travaillé sur la mise en place des énergies renouvelables sur son territoire, dans de nombreux équipements et bâtiments publics.

Les étudiants de cet APR ont organisé leur travail autour de deux familles de questions :

- Comment les énergies renouvelables et leurs infrastructures peuvent-elles participer à la valorisation des paysages du Saint-Varentais ? Quelles ressources présentes sur le territoire nourrissent et légitiment leur implantation ? En quels lieux ? Quel paysage est plus ou moins propice à l'accueil de chacune ? De quelle manière la mise en œuvre de ces productions d'énergie peut répondre aux enjeux paysagers actuels du territoire ?
- Quelles évolutions paysagères ces nouveaux systèmes induiraient-ils sur le territoire ? Quelles gestions des ressources faut-il préconiser pour inscrire ces évolutions dans le respect et la continuité des paysages existants ?

À partir d'une analyse fine des paysages, de l'histoire, de la géographie des lieux, de la singularité et des ressources propres aux territoires, cette étude a montré comment il était possible d'établir une hiérarchisation des sources d'énergie potentielles dans le territoire, en tenant compte de l'intérêt des populations locales. Cette approche permet de faire les bons choix de sources d'énergies pour créer des installations d'énergies renouvelables en tenant compte des impacts environnementaux, de l'entretien des paysages, de la diversité et du nombre d'acteurs locaux impliqués, des retombées locales, financières et sociales. Pour chacune des énergies identifiées, les étudiants ont donné des principes de localisation adaptés à chaque territoire de façon à rendre ces installations à la fois plus économes et mieux reçues par les populations.

L'étude est allée au-delà de la simple idée de sauvegarde des paysages en travaillant sur l'impact positif et négatif des énergies renouvelables au niveau de l'image du territoire, des retombées économiques de ces implantations pour les acteurs du territoire, de l'impact environnemental et social. Elle a permis de voir ces énergies autrement, pas seulement comme de simples produits financiers mais comme des moteurs pour développer un autre mode d'exercice de l'agriculture et créer de nouvelles complémentarités avec le monde agricole. Ce travail sera utile pour appréhender l'ensemble des thématiques à aborder dans un souci qualitatif (l'avenir énergétique, la qualité des espaces, la préservation des richesses et de la qualité de vie du territoire) lors de l'élaboration prochaine du schéma de cohérence territoriale (SCoT) et d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Une politique paysagère pour Nîmes Métropole

La seconde présentation a concerné la politique paysagère menée depuis dix ans par Nîmes



Métropole. Lors de la création de la communauté d'agglomération en 2002, la qualité de ses paysages était peu perçue, le territoire était soumis à des risques naturels (inondations, feu...) et à une urbanisation importante. Elle a ressenti le besoin de se connaître et de se faire connaître, et a rapidement mis en place une politique paysagère pour réunir les différents acteurs et partager une culture commune du territoire. Elle s'est traduite par un inventaire photographique de plus de quatre mille photos réalisé par un photographe qui a porté un regard extérieur, par des actions de sensibilisation aux paysages. Un observatoire envisagé comme outil d'évaluation des paysages sur la base de fiches photographiques s'est construit à partir de points de vue choisis par les élus, photographiés tous les trois ans pour mesurer les évolutions du territoire.

Une action forte a été la mise en place d'outils de contractualisation tels que les chartes paysagères et environnementales (Costières de Nîmes, Garrigues, Vaunage). Ces chartes de paysage sont fondées sur la connaissance des singularités de chaque territoire et sur la mobilisation des acteurs les plus concernés.

La charte des Costières de Nîmes a été mise en place en 2006 sous maîtrise d'ouvrage de l'AOC Costières de Nîmes, représentant les professionnels viticoles à l'initiative de la démarche. Elle s'est structurée autour de plusieurs objectifs :

- viticoles et agricoles pour défendre l'image des produits AOC, gérer l'évolution des aires de production, promouvoir et communiquer sur la qualité des produits et des terroirs ;
- de gestion et de préservation du cadre de vie avec la volonté de faire du paysage un outil de développement et d'amélioration du territoire ;
- environnementaux pour préserver les ressources naturelles, maintenir une diversité faunistique et floristique, limiter les risques naturels.

La charte des garrigues intercommunales a été créée en 2009 sous maîtrise d'ouvrage de l'agglomération. Elle agit sur la maîtrise de l'urbanisation, la protection des milieux naturels face aux risques naturels majeurs (incendies et inondations) et la lutte contre la fermeture des milieux, la valorisation du patrimoine et l'accueil du public pour les sports de plein air. Elle a pour objectifs de favoriser la biodiversité des paysages, rétablir les relations ville/nature et révéler la géographie qualitative du massif.

La charte de la Vaunage, sous maîtrise d'ouvrage de l'association des communes de la Vaunage, a été créée à l'initiative des élus locaux pour répondre à un découpage intercommunal incohérent par rapport aux structures paysagères qui caractérisent cette plaine. Le plan d'action met en avant la nécessité de conforter le cœur agricole du territoire, valoriser la biodiversité des garrigues sur les coteaux, prévenir les risques naturels, préserver le cadre de vie des villages et des bourgs, améliorer l'image de la Vaunage depuis les routes et développer l'attractivité et l'économie touristique du secteur.

Par ailleurs, un outil d'évaluation des projets de centrales photovoltaïques a été mis en place dans le cadre du SCot Sud Gard pour porter un regard objectif sur les propositions d'implantations. Une grille d'analyse avec des items pondérés selon leur pertinence donne



une place au paysage comme critère d'appréciation. L'outil s'accompagne systématiquement d'une rencontre sur site avec l'ensemble des acteurs impliqués.

L'ensemble de ces actions donne des résultats significatifs car elles responsabilisent les élus et les acteurs économiques locaux, qui prennent la mesure de l'importance du paysage comme outil de construction d'un projet de territoire. Elles mettent également en avant l'importance de l'engagement politique dans le portage.

Un changement du regard sur le paysage, considéré comme enjeu transversal pour la construction des projets de territoires

Les échanges qui ont suivis ces présentations ont clairement permis un changement d'appréhension et de considérations sur le paysage.

En début d'atelier, un certain nombre de participants envisageaient le paysage de façon plutôt défensive : comment protéger les paysages ? Comment intégrer les activités nouvelles dans un patrimoine paysager ? Comment travailler sur cette notion subjective ?...

L'atelier a fait évoluer les questionnements ou inquiétudes de départ : l'approche paysagère a été perçue comme une façon de mieux prendre en considération des dimensions à la fois économiques, sociales et environnementales articulées à un projet territorial. Ainsi ont été reconnus l'importance et le rôle que peut jouer le paysage comme outil d'accompagnement sur les choix et le développement des énergies alternatives locales, de l'agriculture, de l'urbanisme, du transport... Cette démarche permet d'asseoir des choix d'aménagement et de gestion à long terme et ne s'envisage pas seulement en terme d'impact, d'où l'étendue et l'intérêt du chantier à ouvrir pour travailler avec les paysages.

Il a été reconnu par un participant que « le paysage pouvait être un enjeu transversal clef pour un projet de territoire et la construction d'un modèle de développement local avec la population ». Il a aussi été proposé d'ouvrir ce type de débat au public, le paysage étant considéré comme un bon outil pour mobiliser les habitants et permettre de se projeter.

Quelques thématiques n'ont pas pu être abordées, faute de temps : les évolutions des paysages liés aux changements climatiques, la nécessaire évolution des transports et des infrastructures, une attente de visualisation des paysages à venir si on ne fait rien, au fil de l'eau ou si on agit, avec différentes alternatives...

L'approche paysagère semble pouvoir devenir une clef d'entrée intéressante pour faciliter le travail des TEPOS, à plusieurs titres : pour la création et la remise en valeur de sources d'énergies renouvelables mieux adaptées aux contextes locaux, pour la mise en place de systèmes de productions agricoles ou urbains plus économes en énergie, s'appuyant sur une mobilisation importante des populations.



Des opportunités pour expérimenter en grandeur réelle dans les territoires

Un appel a été lancé par les membres du collectif *Paysages de l'après-pétrole* aux territoires qui voudraient tester ces méthodes de travail pour engager des travaux en commun et en relation avec la chaire Paysage et énergie qui vient d'être créée par l'ENSP. Cette chaire permet entre autres l'intervention d'étudiants, une occasion pour enclencher des démarches dans les territoires.

Quatre territoires se sont déclarés favorables et volontaires, sous condition d'un accord de leurs instances, pour engager un travail expérimental avec l'accompagnement du collectif et de la chaire énergie de l'école de Versailles. Cet appel est toujours d'actualité et nous invitons les territoires intéressés par cette proposition à nous contacter.

Contacts :

Collectif Paysages de l'après-pétrole

La Bergerie - 95710 Chaussy

contact@paysages-apres-petrole.org

<http://www.paysages-apres-petrole.org>